

Objet : Aménagement de voirie pour l'amélioration des circulations actives - Secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens - Demande de subvention FEDER 2021-2027 auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

Réf. : 7.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.2.5) portant délégation du Conseil à la Présidente pour solliciter des subventions non liées à une opération de travaux ou des subventions liées à une opération de travaux si une telle demande ne figure pas dans la délibération d'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2020-600 de la Présidente du 12 juin 2020 approuvant le programme et l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement de voirie pour l'amélioration des circulations actives - Secteur Chantrerie / Boisbonne / européens

Vu la délibération n°2020-89 du Conseil en date du 16 octobre 2020, approuvant l'ajustement de l'enveloppe financière de l'opération l'aménagement de voirie pour l'amélioration des circulations actives - Secteur Chantrerie / Boisbonne / européens et autorisant le lancement d'un appel d'offre ouvert pour les prestations de maîtrise d'oeuvre externe,

Vu la délibération n°2023-35 du Conseil en date du 7 avril 2023, approuvant la modification de l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement de voirie pour l'amélioration des circulations actives - Secteur Chantrerie / Boisbonne / européens et autorisant le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de la phase 1,

Considérant que l'opération d'aménagement de voirie pour l'amélioration des circulations actives - Secteur Chantrerie / Boisbonne / européens répond à l'objectif inscrit dans le programme opérationnel FEDER 2021-2027 de « favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone »

Considérant que l'opération a été inscrite dans le plan d'actions FEDER Investissement territorial Intégré 2021-2027 de Nantes Métropole,

Considérant qu'à ce titre, il convient de solliciter une subvention FEDER d'un montant prévisionnel de 366 981,19 € auprès du Conseil régional des Pays de la Loire,

Décide

Article 1 : Aménagement de voirie pour l'amélioration des circulations actives - Secteur Chantrerie / Boisbonne / européens- Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire – Montant prévisionnel de la subvention : 366 981,19 €

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **11 JUIN 2024**

La présidente

Johanna ROLLAND



mis en ligne le :

12 JUIN 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240611-2024_96DEC-AU 2
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Nantes Métropole - Décision